Aix*Marseille université
Socialement engagée

DAJI/2023/Décision/Tarifs/08
Décision portant approbation du tarif d'inscription à la conférence internationale « CENTURI 2023 » (IESC)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Comité d'organisation scientifique du projet CENTURI a présenté, le 23 janvier 2023, une demande d'approbation de tarif d'inscription pour la Conférence Internationale CENTURI (IESC) 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription à la conférence internationale « CENTURI 2023 (IESC)» organisée par l'Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM).

Ce colloque aura lieu du 16 au 20 octobre 2023 inclus à Cargèse, à l'Institut d'Etudes Scientifique de Cargèse (IESC).

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	**Montant H.T**
Etudiants	150,00€ H.T (TVA 10%)
Postdocs et Chercheurs	350,00€ H.T (TVA 10%)

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 25 Janvier 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**